

Situation actuelle de la délégation de gestion de l'eau à Madagascar

Bebiarivola Rakoto

Secrétaire Générale du Ministère de l'Eau – Madagascar

Septembre 2012

Les intervenants du secteur

- * L'Etat: le Ministère de l'eau(maître d'ouvrage délégué) et les directions régionales
- * Les bailleurs de fonds « conventionnels » (dons; prêts)
- * Les privés ; ONG (bailleurs de fonds et porteurs de projets)
- * Les collectivités: les communes (maître d'ouvrage)
- * Les bénéficiaires usagers de l'eau

Cadre juridique de la délégation de gestion des systèmes d'AEP

- * Code de l'eau et ses décrets d'application fixent les rôles, le fonctionnement et les attributions de chaque entité concernée
- * Partiellement appliqués

La délégation de gestion

- * Le type de délégation de gestion dépend du niveau d'engagement du gestionnaire dans l'investissement; la gestion; l'exploitation et la maintenance (l'affermage, la concession, des formes intermédiaires)
- * La délégation est effective après la signature du contrat entre le Maître d'ouvrage délégué et le gestionnaire

Situation actuelle (1)

- 1% des sites sont gérés par des gestionnaires privés (enregistré au niveau du ministère)
- 62% des sites délégués fonctionnent normalement
- Les infrastructures sont généralement gérées directement par la commune ou par l'association communautaire

Gestion régie direct et communautaire

- * Gestion des infrastructures par le Maître d'ouvrage ou par l'association des usagers
- * Entretien et réparation à la charge du gestionnaire
- * Cotisation mensuelle ou prix volumétrique bas
 - Habitude à la faible facturation de l'eau
 - Entretien et réparation en retard
 - Durée de vie des infrastructures réduite
 - souvent adopté pour les petits systèmes d'AEP

Délégation de gestion

- * Gestion des infrastructures par des opérateurs privés
- * Entretien et réparation au risque et péril du gestionnaire
- * Durée de vie des infrastructures beaucoup plus longue
- * Facturation de l'eau en fonction du volume
- * Adaptation d'une nouvelle vie sociale pour les techniciens de l'eau

problèmes

- * infrastructures quelquefois non connues des services déconcentrés du Ministère
- * Certains intervenants ne se font pas connaître
- * La plupart des infrastructures est vieille et nécessite des réhabilitations et des apports en investissement de la part du gestionnaire

- * Intervention directe des bailleurs et partenaires auprès des Communes
- * Compréhension partielle du code de l'Eau: problème de maîtrise d'ouvrage et d'habilitation des communes
- * Problèmes de gestion et de suivi technique et financier

Problèmes rencontrés (1)

FERMIER

- Nombre de professionnels limités :
Manque de professionnalisme
- Demande des bénéficiaires excessifs
- Difficulté de recouvrement
- Adaptation à la culture locale difficile

COMMUNES

- Insuffisance de capacités en maîtrise d'ouvrage
- Manque de compétences pour le suivi technique
- Détournement de l'utilisation des taxes et redevances
- Renforcements de capacités nécessaires

Problèmes rencontrés (2)

MINISTERE DE L'EAU

- Service déconcentré nouvellement créé
- Base de données non alimentée convenablement
- Coordination difficile

USAGERS

- Habitude à la gratuité de l'Eau venant des sources naturelles
- Faible capacité à payer si on applique la vérité de prix au service de l'eau
- Faible capacité technique

Problèmes rencontrés (3)

TEXTES LEGISLATIFS

- Application difficile
- Mal compréhension au niveau des services territoriaux
- Mal expliqués ou Manques de compréhension au niveau des usagers
- Structures prévues non fonctionnelles
- Nécessitent des mises à jour

Solutions proposées

- Application de la convention d'établissement et respect des cahiers des charges:
 - Rôle et attributions de chaque intervenant
 - Respect de la politique et stratégie nationale
 - Rapport et. PTP; PTA
 - Suivi et contrôle
 - Respect des manuels de procédures et normes techniques
 - Questions liées à l'environnement

Considération de la dimension sociale et culturelle:

- * Préférence aux Entreprises locales ou régionales pour la gestion et exploitation de son système
- Forte sensibilisation pour faire payer l'eau par les usagers avant la mise en place d'un gestionnaire
- Effectivité d'un suivi et d'une régulation par le service déconcentré (avec l'appui du central)

- 
- * études au cas par cas avant l'adoption du type délégation de gestion à mettre en place:
Considération des aspects financiers et
 - * Pour les systèmes à réhabiliter nouveau système, inciter la concession (semi-investisseur – gestionnaire)

MERCI